

0130053M
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN
74 RUE VERDILLON
13395 MARSEILLE CEDEX 10
Tel : 0491742930

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/09/2022
Réuni le : 04/10/2022
Sous la présidence de : Laurent Lucchini
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

MEDIATEURS DUNES- Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le Programme Régional de Médiation Sociale Educative dans le cadre d'intervention des médiateurs DUNES aux abords du Lycée Jean PERRIN 2022-2024

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Lucchini
Prénom : Laurent
Signé le: 05/10/2022 11:09:28

BIEN_20222023_17_0130053M_221009122551

0130178Y

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

RECTORAT ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

PLACE LUCIEN PAYE

13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés MEDiateurs DUNES- Su

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN-0130053M

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 17

Année scolaire : 2022-2023

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Garnier

Prénom : Charles-Henri

Signé le: 09/10/2022 12:25:51



Programme Régional de Médiation Sociale Éducative

CADRE D'INTERVENTION DES MÉDIATEURS DUNES AUX ABORDS DU LYCÉE Jean-Perrin 2022-2024

1. Cadre temporel d'intervention

Les médiateurs interviennent:

- Sur le temps scolaire zone B
- Périscolaire

En effet, suivant les objectifs partagés, le jour et les horaires d'intervention peuvent varier :

- Les horaires de présence aux abords des lycées sont fixés par le proviseur suivant les besoins identifiés par ce dernier. Les horaires sont cadencés sur le rythme de fonctionnement de chaque lycée.
- Les médiateurs peuvent cependant intervenir sur des plages plus larges notamment lors des accompagnements éducatifs. Les horaires peuvent alors s'étirer jusqu'à 20 heures.

Les horaires :

Se référer au planning d'intervention

Siège social : 28 Allées Léon Gambetta 13001 Marseille Tél : 04 91 26 55 12 Fax : 04 91 78 72 74

Email : dunes.siege@gmail.com Site Internet : www.dunes.asso.fr Siret : 452 776 818 00067

NAF 8899B

MS_ENG 10_V4_22/08/22



35							Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9	H	0	—	9	H	15					0,25
9	H	15	—	9	H	30	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
9	H	30	—	9	H	45	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
9	H	45	—	10	H	0	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
10	H	0	—	10	H	15	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
10	H	15	—	10	H	30	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
10	H	30	—	10	H	45	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
10	H	45	—	11	H	0	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
11	H	0	—	11	H	15	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
11	H	15	—	11	H	30	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
11	H	30	—	11	H	45	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
11	H	45	—	12	H	0	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
12	H	0	—	12	H	15	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
12	H	15	—	12	H	30	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
12	H	30	—	12	H	45	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
12	H	45	—	13	H	0	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
13	H	0	—	13	H	15	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
13	H	15	—	13	H	30	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
13	H	30	—	13	H	45	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
13	H	45	—	14	H	0	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
14	H	0	—	14	H	15	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
14	H	15	—	14	H	30	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
14	H	30	—	14	H	45	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
14	H	45	—	15	H	0	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
15	H	0	—	15	H	15	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
15	H	15	—	15	H	30	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
15	H	30	—	15	H	45	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
15	H	45	—	16	H	0	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
16	H	0	—	16	H	15	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
16	H	15	—	16	H	30	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
16	H	30	—	16	H	45	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
16	H	45	—	17	H	0	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
17	H	0	—	17	H	15	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25
							7	7	7	7	7,25

Figure 1 Répartition hebdomadaire de la présence des médiateurs entre lycée et association

Siège social : 28 Allées Léon Gambetta 13001 Marseille Tél : 04 91 26 55 12 Fax : 04 91 78 72 74

Email : dunes.siege@gmail.com Site Internet : www.dunes.asso.fr Siret : 452 776 818 00067

NAF 8899B

MS_ENG 10_V4_22/08/22



2. Cadre géographique d'intervention

- Dans le lycée

Les médiateurs sont amenés à entrer dans le lycée dans plusieurs cas :

- Une salle du lycée est mise à leur disposition avec accès à une connexion afin qu'ils puissent rédiger leurs écrits.
- Ils peuvent intervenir à l'intérieur du lycée aussi notamment lors d'opérations bien spécifiques comme une fête du lycée ou lors d'une intervention programmée avec les enseignants.
- Lors d'échanges avec les CPE ou tout autres personnes de l'établissement

- À l'extérieur du lycée

Il n'existe pas de définition juridique des abords d'un établissement scolaire, qui fixerait ainsi l'espace de couverture de la médiation. Cependant, les textes en fixent l'esprit. La zone d'intervention autour du lycée est mise en place, suivant les besoins spécifiques de chaque lycée, par le proviseur et le représentant de l'association DUNES.

3. Cadre fonctionnel d'intervention

Le champ d'intervention se situe à la fois aux abords du lycée et sur la zone d'où sont issus les élèves. En effet, dans le cadre des accompagnements éducatifs les médiateurs sont, notamment amenés à se rendre dans les familles.

Des outils spécifiques au suivi, à l'évaluation et à la mise en œuvre des différentes missions des médiateurs sont mis en place (documents, procédures, réunions, afin de faciliter la communication entre l'établissement et l'association.

- Assurer une veille socio-éducative à l'entrée et aux abords du lycée.
 - Sur le lycée **Jean-Perrin**, l'intervention des médiateurs permet de fixer une présence rassurante pour les lycéens et d'assurer un lien avec l'établissement.

La présence des médiateurs autour du lycée n'a de valeur que par la confiance que les lycéens lui accordent. En effet, le lien entre les médiateurs et les lycéens est

Siège social : 28 Allées Léon Gambetta 13001 Marseille Tél : 04 91 26 55 12 Fax : 04 91 78 72 74

Email : dunes.siege@gmail.com Site Internet : www.dunes.asso.fr Siret : 452 776 818 00067

NAF 8899B

MS_ENG 10_V4_22/08/22



possible car les médiateurs peuvent entrer dans le lycée, ce qui d'une part, confère aux yeux des lycéens une légitimité, et d'autre part conforte la confiance en ces derniers. La possibilité pour les médiateurs d'entrer et sortir du lycée, suivant les besoins de la mission, permet d'assurer le tuilage aux yeux des lycéens entre le lycée et ses abords et le lien nécessaire avec les équipes du lycée.

- **Apaiser les tensions et gérer les conflits**

Le lycée et ses abords sont les lieux de tensions et de conflits. Ces situations conflictuelles prennent soit leurs origines dans le lycée pour se terminer à l'extérieur, soit l'inverse. Dans tous les cas de figure, la gestion de ces situations passe absolument par un échange d'informations en temps réel. L'action des médiateurs sur ce champ-là se décline, alors, en 2 temps :

- Tout d'abord, ils mènent, par leur présence visible et par les liens de confiance créés avec les lycéens, une action préventive. Leur connaissance du terrain et des différents interlocuteurs (différentes équipes du lycée, commerçants, association,...) favorise une meilleure appréhension des situations, notamment par le travail de repérage effectué. En effet, l'échange d'information entre les équipes éducatives et médico-sociales, et les médiateurs permet d'anticiper les conflits et de proposer des solutions en amont.
- Ensuite, par leur présence sur les temps forts de mouvements des élèves (rentrée des cours, récréation, sortie des cours), ils accompagnent, en instaurant un dialogue, les différentes parties à trouver une solution en temps réel ou en temps différé.

La limite de la gestion des conflits par les médiateurs est fixée par quelques principes directeurs :

- L'adhésion de l'élève aux démarches le concernant.
- L'échange d'informations entre l'association et l'équipe éducative, l'équipe de direction et médico-sociale.
- L'action du médiateur ne constitue pas une sanction
- Le médiateur passe le relais aux services de police quand les conditions du dialogue ne sont pas requises (sécurité des personnes, adhésion des parties au dialogue,...)

- **Mener une mission d'interface**

Siège social : 28 Allées Léon Gambetta 13001 Marseille Tél : 04 91 26 55 12 Fax : 04 91 78 72 74

Email : dunes.siege@gmail.com Site Internet : www.dunes.asso.fr Siret : 452 776 818 00067

NAF 8899B

MS_ENG 10_V4_22/08/22



- Entre le lycée et les familles. En effet, pour certains élèves de l'établissement, la communication entre leur famille et le lycée est dégradée. En effet, les changements des coordonnées postales, téléphoniques, les situations personnelles des familles, le désengagements des familles, etc... sont autant de raisons qui nuisent à cette communication. L'intervention des médiateurs à domicile, dans un cadre défini, est une des réponses possibles, pour recréer du lien.
- Entre le lycée et des associations et des partenaires institutionnels.

Afin de mettre en œuvre des actions, les médiateurs sont amenés à travailler en collaboration avec les partenaires institutionnels et certaines associations notamment dans le champ de la prévention.

- Entre les élèves et le milieu professionnel.

Lors des différentes périodes de stage, les médiateurs peuvent être sollicités soit par les élèves soit par l'équipe éducative pour accompagner les élèves en difficultés en complément de l'action menée par l'établissement.

- **Mener des accompagnements éducatifs**

- *En concertation avec l'infirmière et/ou l'assistante sociale et sous couvert du chef d'établissement*

En effet, pour certains élèves, les problématiques extérieures peuvent interférer sur leur scolarité. L'équipe médico-sociale du lycée peut alors solliciter les médiateurs afin qu'ils interviennent au sein des familles concernées.

- A l'initiative des CPE

Dans le cas d'une situation de décrochage scolaire et/ou de rupture scolaire, l'établissement via le CPE, peut demander aux médiateurs d'accompagner les élèves afin de :

- Recréer du lien avec l'élève
- Affiner les raisons du décrochage ou de la rupture
- Faciliter la reprise de la scolarité ou la mobilisation dans un parcours de formation.

- A l'initiative d'un élève

Siège social : 28 Allées Léon Gambetta 13001 Marseille Tél : 04 91 26 55 12 Fax : 04 91 78 72 74

Email : dunes.siege@gmail.com Site Internet : www.dunes.asso.fr Siret : 452 776 818 00067

NAF 8899B

MS_ENG 10_V4_22/08/22



Fort de la confiance créer par le travail de proximité aux abords de l'établissement, les élèves peuvent choisir de solliciter les médiateurs sur différentes problématiques les concernant liées à leur :

- Situation administrative
 - Situation judiciaire
 - Logement
 - Santé
- Encadrer les élèves lors des *mesures de responsabilisation* [signature d'une convention Ad Hoc]

« La mesure de responsabilisation consiste à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation ou à l'exécution d'une tâche à des fins éducatives pendant une durée qui ne peut excéder vingt heures. » BO Spécial n°6 du 25 Août 2011

Dans le cadre d'une convention partenariale, l'établissement peut solliciter l'association DUNES, pour encadrer les élèves pour lesquels des mesures de responsabilisation ont été fixées. En lien avec l'établissement des objectifs sont fixés à l'élève. A l'issue de cette prise en charge, un bilan est réalisé avec l'élève lors d'un entretien, puis une fiche de synthèse est remise à l'établissement. Ces prises en charge sont l'occasion de créer un lien privilégié avec les élèves et d'amorcer, pour certains, un accompagnement éducatif tout au long de l'année.

- Mener un travail de prévention :
 - Sur les conduites à risque, liées à la route.

Les médiateurs sensibilisent les élèves aux risques liés à la route notamment par le non port du casque, les excès de vitesse, la consommation de stupéfiants.
 - Sur les comportements de radicalisation.
 - Rôle des médiateurs sociaux dans la prévention de la radicalisation :

Les questions de positionnement des médiateurs et de leur

Siège social : 28 Allées Léon Gambetta 13001 Marseille Tél : 04 91 26 55 12 Fax : 04 91 78 72 74
Email : dunes.siege@gmail.com Site Internet : www.dunes.asso.fr Siret : 452 776 818 00067

NAF 8899B

MS_ENG 10_V4_22/08/22



encadrement de leur mode d'intervention sont essentielles pour traiter ce sujet sensible.

Dans cette considération prégnante depuis les événements tragiques de 2015 et 2016, nous préférons « user » des termes suivants pour les médiateurs sociaux et de s'inscrire dans la « Prévention des ruptures sociales » et de déceler toutes formes de « radicalité ». En effet, le rôle des médiateurs peut permettre de :

- **Repérer des situations : les médiateurs par leurs fonctions, peuvent contribuer à l'observation de ces phénomènes. Plus précisément, dans leur action au quotidien aussi bien dans les différents espaces où ils interviennent et notamment dans les échanges avec les habitants et les familles, les médiateurs sociaux peuvent être en contact avec des situations de « rupture » ou d'emprise mentale pouvant donner lieu à des phénomènes de radicalité.**
- **De contribuer à l'accompagnement des jeunes et des familles : Les médiateurs sociaux peuvent être sollicités pour faciliter la prise de contact avec une famille ou bien, un jeune qu'ils connaissent.**
- **En fonction de leurs capacités à nouer des liens de confiance et de leurs compétences (formation spécifique), ils pourront participer à certains suivis.**
- **Orientation vers des institutions**

Identification des acteurs locaux pour réaliser des prises en charge psychologique, éducative, insertion sociale, professionnelle

- **Formation :**

Les médiateurs en vue d'apporter une réponse préventive à ces phénomènes, devront bénéficier de sensibilisations et de

Siège social : 28 Allées Léon Gambetta 13001 Marseille Tél : 04 91 26 55 12 Fax : 04 91 78 72 74

Email : dunes.siege@gmail.com Site Internet : www.dunes.asso.fr Siret : 452 776 818 00067

NAF 8899B

MS_ENG 10_V4_22/08/22



formations spécifiques portant sur les phénomènes de ruptures sociales et d'emprise mentale et sur les outils mis en place par les pouvoirs publics.

Cette formation doit viser également à inscrire leur action dans un cadre éthique et déontologique.

Depuis la contribution des associations de Médiation Sociale aux différents Programmes Régionales de Médiation Sociale, les passerelles professionnelles avec les équipes de prévention spécialisée se sont opérées.

La collaboration étroite avec les acteurs de la prévention spécialisée permet d'accentuer les réponses à apporter aux phénomènes de ruptures sociales et à toute forme de radicalité.

Le travail de rue s'exerce en collaboration et caractérise nos pratiques, consistant à aborder les jeunes dans leurs espaces de vie et notamment aux abords larges des lycées et mettre simultanément des actions individuelles ou collectives et des actions dans et avec le milieu de vie.

Moyens humains et matériels

3.1. Les médiateurs

La médiation aux abords du lycée Jean-Perrin, est assurée par un binôme de médiateurs :

3.2. La coordination

L'équipe est encadrée par un coordonnateur, qui est en charge aussi de l'encadrement des équipes de médiation aux abords de plusieurs lycées du secteur sud mais aussi du centre-ville et nord :

- Lycée Ampère
- Lycée Brochier
- Lycée Nelson Mandela
- Lycée Marcel Pagnol
- Lycée La Floride
- Lycée le Chatelier
- Lycée Saint Charles
- Lycée l'Estaque

Siège social : 28 Allées Léon Gambetta 13001 Marseille Tél : 04 91 26 55 12 Fax : 04 91 78 72 74

Email : dunes.siege@gmail.com Site Internet : www.dunes.asso.fr Siret : 452 776 818 00067

NAF 8899B

MS_ENG 10_V4_22/08/22



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



- Lycée Montgrand
- Lycée Thiers
- Internat de Thiers

- **Coordinateur :**
Zidhane Kahina
- **Mail professionnel :**
dunes.zidhane@gmail.com
- **Tél : 06.63.38.66.47**
- **Chef de service:**
Obeidi Mehdi
- **Mail professionnel:**
dunes.obeidi@gmail.com
Tél: 06.98.61.58.29

Le coordonnateur est le premier interlocuteur du lycée dans la chaîne de hiérarchie. Il est la personne à contacter pour gérer les éléments de basse intensité dans le management, l'organisation des plannings, de l'équipe de médiateurs. Son numéro de téléphone professionnel est le numéro de référence qui peut être communiqué aux partenaires (équipe éducative, associatif, lycéens, familles,...) dans le cadre des missions confiée à l'équipe de médiateurs.

3.3. Tenue et matériel

Chaque médiateur est équipé d'une tenue *Médiateur DUNES*, constituée :

- **Veste**
- **Tee-shirt**
- **Polaire**

Le port de la tenue est sine qua none à la réalisation des missions des médiateurs. L'absence de tenue peut être un motif de sanction disciplinaire.

Un téléphone portable dont le numéro est 06.99.49.46.57

Un agenda électronique individuel lié à chacun des comptes Gmail, créé pour chaque membre de l'équipe de médiation et de coordination, est mise à jour régulièrement à S+4 (formation, réunions avec le lycée, les partenaires, de services, rdv extérieur avec les lycéens, les familles, et tout événement significatifs de l'activité des médiateurs.

Dès leur signature de contrat, les médiateurs bénéficieront d'un module de formation dont l'objectif est de leur donner des éléments de méthodes de travail, de compréhension

Siège social : 28 Allées Léon Gambetta 13001 Marseille Tél : 04 91 26 55 12 Fax : 04 91 78 72 74

Email : dunes.siege@gmail.com Site Internet : www.dunes.asso.fr Siret : 452 776 818 00067

NAF 8899B

MS_ENG 10_V4_22/08/22



du contexte (géographique, institutionnel, opérationnel) dans lequel ils vont évoluer.

- Présentation de la formation moniteur Educateur et du contrat d'apprentissage par l'Institut Méditerranéen de Formation et le Giapats
- Lien Prévention spécialisée/médiation sociale par l'Addap13
- Prévention et sécurité dans les établissements scolaires par les EMAS
- Présentation de la médiation par Dunes
- Informations prévention de la délinquance par l'Unité de Prévention Urbaine (Police Nationale)
- Partenariats avec les réseaux
- Gestion des conflits
- Information sur la lutte contre les addictions par l'association Addiction Méditerranée

Un temps est consacré à l'intégration des médiateurs au sein de l'association DUNES. En effet, il est important que les médiateurs trouvent leur place au sein de l'association et qu'ils puissent inscrire leurs missions dans celles de l'association DUNES. A cet effet, les médiateurs réalisent des temps d'immersion sur les différents dispositifs (Médiation, Prévention de Rue, Éducation par le sport) portés par l'association.

Tout au long de l'année des séances d'analyse de la pratique sont mises en place afin d'accompagner, au plus de difficultés rencontrées, les médiateurs.

4. Procédures et mise en œuvre

- **Prise de poste au lycée :**

A leur arrivée au lycée Jean-Perrin, les médiateurs se rapprochent d'un des CPE afin, d'une part d'informer le CPE de leur présence, et d'autre part de faire le point sur les situations.

A l'issue du point avec la vie scolaire, l'équipe de médiateurs assure prioritairement la présence aux abords du lycée Jean Perrin selon le planning de rotation.

A l'arrivée au lycée Jean-Perrin, l'équipe de médiateurs signale la fin de poste aux coordonnateurs par un appel.

La pause méridienne se déroule selon le planning. Les médiateurs peuvent bénéficier d'une salle, mise à leur disposition par le lycée, dans laquelle ils peuvent prendre leur pause.

A la reprise de poste, après la pause méridienne, l'équipe de médiateurs signale la prise de poste aux coordonnateurs par un appel.

Siège social : 28 Allées Léon Gambetta 13001 Marseille Tél : 04 91 26 55 12 Fax : 04 91 78 72 74

Email : dunes.siege@gmail.com Site Internet : www.dunes.asso.fr Siret : 452 776 818 00067

NAF 8899B

MS_ENG 10_V4_22/08/22



- **Les pauses**

Les médiateurs sont amenés à faire des pauses durant leur service. Ces temps de pause (sauf la méridienne), ne doivent en aucun cas entraîner une rupture du service et donc ne peuvent pas être prise en même temps par les 2 médiateurs. Durant la pause, les médiateurs ne doivent plus être identifiés en tant que tels, les médiateurs pourront éventuellement, enlever leur tenue de travail. Il est préconisé de ne pas faire sa pause devant le lycée, ou plus généralement dans un espace fréquenté par les lycéens.

- **La tenue**

La tenue est un élément indispensable pour assurer les missions de médiateurs aux abords du lycée. En effet, celle-ci protège et identifie le médiateur, détermine son cadre d'intervention. Ainsi, le port de la tenue est obligatoire pour les médiateurs.

Au-delà de la tenue fournie, il est demandé aux médiateurs que le reste de leur tenue soit en congruence avec la tenue Dunes et avec la posture d'un travailleur social.

4.1. Les outils de suivi et d'évaluation

4.1.1. Le cahier de liaison CPE/Médiateurs

Afin de formaliser par écrits les faits importants (conflits et accompagnements éducatifs (horaires, durée et lieu) et de permettre l'échanges des informations entre l'équipe de médiation de DUNES et l'équipe éducative du lycée, un cahier de liaison a été mis en place.

Il est rempli quotidiennement et uniquement par les médiateurs, à l'attention de l'équipe éducative du lycée. Chaque rédacteur est identifié et chaque écrit est daté. Il a été décidé conjointement qu'aucun nom ne soit inscrit sur ce cahier. En effet, ce cahier est à la disposition de toute l'équipe éducative du lycée et la confidentialité n'est pas garantie.

Ce cahier est entreposé dans le bureau de la vie scolaire du lycée.

Les informations inscrites dans ce cahier sont, quelquefois, à l'initiative de demandes plus spécifiques de l'équipe éducative du lycée.

Siège social : 28 Allées Léon Gambetta 13001 Marseille Tél : 04 91 26 55 12 Fax : 04 91 78 72 74

Email : dunes.siege@gmail.com Site Internet : www.dunes.asso.fr Siret : 452 776 818 00067

NAF 8899B

MS_ENG 10_V4_22/08/22



4.1.2. Document de suivi

Chaque médiateur possède un compte Gmail qui lui donne accès à un espace de documents collaboratifs en partage. Un document Excel est mis à leur disposition pour formaliser de façon plus précise que le cahier de liaison leur activité quotidienne. Le fichier est constitué d'autant de feuilles qu'il y a de jours d'ouverture du lycée. Les informations collectées sont de 2 natures :

- **Quantitative et synthétique :**
 - Noms des médiateurs
 - Horaires de travail
 - Nombre de gestion de conflit
 - Nombre d'acte de prévention de conduite à risque
 - Nombre d'acte de prévention des addictions
 - Nombres d'informations et de renseignements donnés
 - Nombres d'accompagnements éducatifs

- **Qualitative**

Les médiateurs détaillent leur activité. Ils peuvent sur ce document inscrire des informations nominatives

Une procédure de validation de ces écrits est mise en place :

- Chaque médiateur remplit le document avec une couleur qui lui a été attribuée.
- Le coordonnateur relit et apporte éventuellement des modifications. Des allers retours sont quelquefois nécessaires pour obtenir un document validé. Le coordonnateur change alors la couleur du document en noir afin de marquer la validation.
- Le document est ainsi utilisable notamment pour un usage externe.

Siège social : 28 Allées Léon Gambetta 13001 Marseille Tél : 04 91 26 55 12 Fax : 04 91 78 72 74
Email : dunes.siege@gmail.com Site Internet : www.dunes.asso.fr Siret : 452 776 818 00067

NAF 8899B

MS_ENG 10_V4_22/08/22



Google Agence

Partagé avec : Groupe Delta

MEDIATION LYCEE LA FLORIDE - Groupe Delta

roomed@lycee-la-floride.fr

Fichier Édition Affichage Insertion Format Données Outils Modules complémentaires Aide Dernière modification 17/2 16 minutes

Consentir Partager

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	DUNES Association Prévention & Médiation														
2	LUNDI 16 FEVRIER 2016														
3		Matin			Après midi			TOTAL							
4	Nom des médiateurs	Heure de début de service	Heure de la fin de service	Heure de début de service	Heure de la fin de service										
5	Bon Mousazakis	11:30	13:00	14:00	15:30										03:00
6	Heures de la nuit du médiateur														00:00
7	Heures de la nuit du médiateur														00:00
8		Matin			Après midi			TOTAL							
9	Gestion de conflit		0		0										0
10	Prévention conduite à risque		0		0										0
11	Prévention addiction		0		0										0
12	Informations & renseignements		0		0										0
13	Accompagnement éducatif		0		0										0
14	Descriptif de la journée														
15	Nous reprenons sur le dispositif du lycée après une longue période de stage. Nous profitons de cette semaine pour ce mettre à jour avec les actualités du lycée en prenant le temps de discuter avec l'ensemble de l'équipe éducative.														
16															
17															
18															
19															
20															
21															
22															
23															
24															
25															

Paramètres 16 Février 2015 17 Février 2015 18 Février 2015 19 Février 2015 20 Février 2015 21 Mars 2015 19 Mars 2015 11 Mars 2015 12 Mars 2015 13 Mars 2015 21 Mars 2015 24 Mars 2015 25 Mars

Figure 5 Document de suivi

Siège social : 28 Allées Léon Gambetta 13001 Marseille Tél : 04 91 26 55 12 Fax : 04 91 78 72 74
Email : dunes.siege@gmail.com Site Internet : www.dunes.asso.fr Siret : 452 776 818 00067

NAF 8899B

MS_ENG 10_V4_22/08/22



4.1.3. Fiche d'accompagnement éducatif

Lorsque les médiateurs sont amenés à prendre en charge de façon plus spécifique un élève (soit à la demande de l'équipe éducative soit à leur initiative après validation de l'équipe éducative).



Développement Urbain de Nouveaux Espaces Sociaux
Association Prévention & Médiation

Fiche de liaison

e	m	Période de prise en charge		Du	Au
		Informations sur l'enfant	Nom		
Prénom					
Date de					
Tél					
Informations la sur le responsable légal de l'enfant	Nom				
	Prénom				
	Fonction				
	Tél				
Méd					
Informations sur la situation initiale de l'enfant					
Date :					
Date :					
Objectifs de la prise en charge					

Siège social : 28 Allées Léon GAMBETTA 13001 Marseille Tél: 04 91 26 55 12 fax : 04 91 78 72 74
Courriel : dunes.asso@live.fr Site Internet : www.dunes.asso.fr-Agrément Sport : 3159 S/10-Siret : 452 776 818 00067
CE DOCUMENT COMPORTE 3 PAGES

Siège social : 28 Allées Léon Gambetta 13001 Marseille Tél : 04 91 26 55 12 Fax : 04 91 78 72 74
Email : dunes.siege@gmail.com Site Internet : www.dunes.asso.fr Siret : 452 776 818 00067

NAF 8899B

MS_ENG 10_V4_22/08/22



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



**Développement Urbain de Nouveaux Espaces Sociaux
Association Prévention & Médiation**

Cadre réservé à l'association DUNES	Informations sur l'animateur DUNES en charge de l'enfant	Nom	
		Prénom	
		Fonction	
		Tél	
		Mèl	
	Observations initiales		
Fait le			
Objectifs opérationnels			

Siège social : 28 Allées Léon GAMBETTA 13001 Marseille Tél: 04 91 26 55 12 fax : 04 91 78 72 74
 Courriel : dunes.asso@ilve.fr Site Internet : www.dunes.asso.fr Agrément Sport : 3159 S/10-Siret : 452 776 818 00067
 CE DOCUMENT COMPORTE 3 PAGES

**Siège social : 28 Allées Léon Gambetta 13001 Marseille Tél : 04 91 26 55 12 Fax : 04 91 78 72 74
 Email : dunes.siege@gmail.com Site Internet : www.dunes.asso.fr Siret : 452 776 818 00067**

NAF 8899B

MS_ENG 10_V4_22/08/22



**Développement Urbain de Nouveaux Espaces Sociaux
Association Prévention & Médiation**

--	--

Cadre réservé à l'association DUNES	Mise en œuvre de l'accompagnement
	Date : Date :
	Bilan

**BOUGRINE Noufédine
Directeur**

Siège social : 28 Allées Léon GAMBETTA 13001 Marseille Tél: 04 91 26 55 12 fax : 04 91 78 72 74
Courriel : dunes.asso@live.fr Site Internet : www.dunes.asso.fr-Agrément Sport : 3159 S/10-Siret : 452 776 818 00067
CE DOCUMENT COMPORTE 3 PAGES

**Siège social : 28 Allées Léon Gambetta 13001 Marseille tel : 04 91 26 55 12 fax : 04 91 78 72 74
Email : dunes.siege@gmail.com Site Internet : www.dunes.asso.fr Siret : 452 776 818 00067**

NAF 8899B

MS_ENG 10_V4_22/08/22





CALENDRIER 2022/2023 - ME2 Médiateurs Marseille (session 2021-2023)

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET	
01 jeu.		01 sam.		01 mar.	FERIE	01 jeu.		01 dim.	FERIE	01 mer.		01 mer.		01 sam.		01 lun.	FERIE	01 jeu.		01 sam.	
02 ven.		02 dim.		02 mer.	IMF	02 ven.		02 lun.		02 jeu.		02 jeu.		02 dim.		02 mar.		02 ven.		02 dim.	
03 sam.		03 lun.		03 jeu.	IMF	03 sam.		03 mar.		03 ven.		03 ven.		03 lun.	IMF	03 mer.		03 sam.		03 lun.	
04 dim.		04 mar.		04 ven.	IMF	04 dim.		04 mer.		04 sam.		04 sam.		04 mar.	IMF	04 jeu.		04 dim.		04 mar.	
05 lun.		05 mer.		05 sam.		05 lun.	IMF	05 jeu.		05 dim.		05 dim.		05 mer.	IMF	05 ven.		05 lun.		05 mer.	
06 mar.		06 jeu.		06 dim.		06 mar.	IMF	06 ven.		06 lun.		06 lun.		06 jeu.		06 sam.		06 mar.		06 jeu.	
07 mer.	IMF	07 ven.		07 lun.		07 mer.	IMF	07 sam.		07 mar.		07 mar.		07 ven.		07 dim.		07 mer.		07 ven.	
08 jeu.		08 sam.		08 mar.		08 jeu.		08 dim.		08 mer.		08 mer.		08 sam.		08 lun.	FERIE	08 jeu.		08 sam.	
09 ven.		09 dim.		09 mer.		09 ven.		09 lun.	IMF	09 jeu.		09 jeu.		09 dim.		09 mar.	IMF	09 ven.		09 dim.	
10 sam.		10 lun.	IMF	10 jeu.		10 sam.		10 mar.	IMF	10 ven.		10 ven.		10 lun.	FERIE	10 mer.	IMF	10 sam.		10 lun.	
11 dim.		11 mar.	IMF	11 ven.	FERIE	11 dim.		11 mer.	IMF	11 sam.		11 sam.		11 mar.		11 jeu.	IMF	11 dim.		11 mar.	
12 lun.		12 mer.	IMF	12 sam.		12 lun.		12 jeu.		12 dim.		12 dim.		12 mer.		12 ven.		12 lun.		12 mer.	
13 mar.		13 jeu.		13 dim.		13 mar.		13 ven.		13 lun.	IMF	13 lun.	IMF	13 jeu.		13 sam.		13 mar.		13 jeu.	
14 mer.		14 ven.		14 lun.		14 mer.		14 sam.		14 mar.	IMF	14 mar.	IMF	14 ven.		14 dim.		14 mer.		14 ven.	
15 jeu.		15 sam.		15 mar.		15 jeu.		15 dim.		15 mer.	IMF	15 mer.	IMF	15 sam.		15 lun.		15 jeu.		15 sam.	
16 ven.		16 dim.		16 mer.		16 ven.		16 lun.		16 jeu.	IMF	16 jeu.		16 dim.		16 mar.		16 ven.		16 dim.	
17 sam.		17 lun.		17 jeu.		17 sam.		17 mar.		17 ven.	IMF	17 ven.		17 lun.	IMF	17 mer.		17 sam.		17 lun.	
18 dim.		18 mar.		18 ven.		18 dim.		18 mer.		18 sam.		18 sam.		18 mar.	IMF	18 jeu.	FERIE	18 dim.		18 mar.	
19 lun.	IMF	19 mer.		19 sam.		19 lun.		19 jeu.		19 dim.		19 dim.		19 mer.	IMF	19 ven.		19 lun.		19 mer.	
20 mar.	IMF	20 jeu.		20 dim.		20 mar.		20 ven.		20 lun.		20 lun.		20 jeu.	IMF	20 sam.		20 mar.		20 jeu.	
21 mer.	IMF	21 ven.		21 lun.		21 mer.		21 sam.		21 mar.		21 mar.		21 ven.	IMF	21 dim.		21 mer.		21 ven.	
22 jeu.	IMF	22 sam.		22 mar.	IMF	22 jeu.		22 dim.		22 mer.		22 mer.		22 sam.		22 lun.		22 jeu.		22 sam.	
23 ven.		23 dim.		23 mer.	IMF	23 ven.		23 lun.		23 jeu.		23 jeu.		23 dim.		23 mar.		23 ven.		23 dim.	
24 sam.		24 lun.	IMF	24 jeu.		24 sam.		24 mar.		24 ven.		24 ven.		24 lun.		24 mer.		24 sam.		24 lun.	
25 dim.		25 mar.	IMF	25 ven.		25 dim.	FERIE	25 mer.		25 sam.		25 sam.		25 mar.		25 jeu.		25 dim.		25 mar.	
26 lun.		26 mer.	IMF	26 sam.		26 lun.		26 jeu.		26 dim.		26 dim.		26 mer.		26 ven.		26 lun.		26 mer.	
27 mar.		27 jeu.	IMF	27 dim.		27 mar.		27 ven.		27 lun.		27 lun.		27 jeu.		27 sam.		27 mar.		27 jeu.	
28 mer.		28 ven.	IMF	28 lun.		28 mer.		28 sam.		28 mar.		28 mar.		28 ven.		28 dim.		28 mer.		28 ven.	
29 jeu.		29 sam.		29 mar.		29 jeu.		29 dim.						29 sam.		29 lun.	FERIE	29 jeu.		29 sam.	
30 ven.		30 dim.		30 mer.		30 ven.		30 lun.						30 dim.		30 mar.		30 ven.		30 dim.	
		31 lun.				31 sam.		31 mar.								31 mer.				31 lun.	

Pro. le 29.04.22, Valide Région 11.05.22

Formation théorique : 301 h soit 43 jours - Semaines révisées : 110h (16 jours) - Formation pratique : 700 h à réaliser en établissement employeur

		 Planning lycée Ampère/ Lycée Perrin Période scolaire : 2022-2024 						
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi		
08h-09h								
09h45-10h30		Lycée Ampère	Lycée Jean Perrin	Lycée Ampère	Lycée Jean Perrin	Réunion d'équipe 09h30-12h		
10h30-12h								
12h-12h30								
12h30-13h								
13h-13h30		Pause	Pause	Pause	Pause	Pause + trajet de retour aux abords du lycée		
13h30-14h								
14h-14h30								
14h30-15h								
15h-15h30								
15h30-16h		Lycée Jean Perrin	Lycée Ampère	Lycée Jean Perrin	Lycée Ampère	Lycée Jean Perrin		
16h-16h30								
16h30-17h								
17h-17h30								
17h30-17h45								
Total heures		7H	7h	7H	7H	7H	7H	7H